

La source de Dymon

Bulletin municipal n°39 - Février 2014

DYMON



NOUVEAU

ELECTIONS MUNICIPALES des 23 et 30 mars 2014

Ce qui change en 2014 ?

Le mode de scrutin ne change pas, les conseillers municipaux sont élus au scrutin pluri nominal majoritaire. Le panachage est toujours autorisé. Les suffrages seront décomptés individuellement.

A compter de 2014 :

- **la déclaration de candidature est obligatoire**
- **la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire (voir liste ci-dessous),**
- **l'impossibilité de voter pour une personne non candidate**

La liste des personnes candidates sera affichée au bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Vous ne devez pas élire les conseillers communautaires. Ils seront désignés suivant l'ordre du tableau, c'est-à-dire, le Maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux selon le suffrage qu'ils auront recueillis.

DOCUMENTS NECESSAIRES POUR POUVOIR VOTER

La carte électorale seule ne suffit pas pour voter, l'électeur doit se munir d'une pièce d'identité.

Il est possible de voter sans la carte électorale, sur présentation d'une pièce d'identité et vérification de l'inscription sur les listes électorales.

En cas de perte, vol de la carte électorale : l'intéressé doit contacter la mairie pour obtenir la délivrance d'une attestation d'inscription sur les listes électorales.

Selon l'arrêté du 12 décembre 2013 pris en application des articles R. 5 et R. 60 du code électoral, voici la liste des pièces permettant de justifier de son identité au moment du vote :

Article 1 : Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

1° Carte nationale d'identité ;

2° Passeport ;

3° Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;

4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;

5° Carte vitale avec photographie ;

6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;

7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;

8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;

9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;

10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;

11° Permis de conduire ;

12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;

13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;

14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Article 2 : Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

1° Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;

2° Titre de séjour ;

3° Un des documents mentionnés aux 4° à 14° de l'article 1er.

ELECTIONS EUROPEENNES

le 25 mai 2014

Fêtes et manifestations de mars à juillet

8 mars à 15 h 30	Carnaval	Multi-Sports Dixmont-Les Bordes	Lavoir les Bordes
15 mars à 19 h 30	Saint Patrick Groupe CALFA	Comité des fêtes	Foyer communal Les Bordes
16 mars à 15 h 00	Théâtre	Amicale de Rousson	Salle des fêtes
21 mars à 20 h 30	Soirée Jeux de Société	A vos petites mains	Salle des fêtes
13 avril à 7 h 30	Randonnée	Commune Commission environnement	Prieuré de l'Enfourchure
16 avril à 14 h 00	3 ^{ème} défilé de printemps	Les Canaillous	Rues du village
23 avril à 13 h 30	Loto enfants	Multi Sports Dixmont-Les Bordes	Foyer communal Les Bordes
8 mai à 10 h 00	Commémoration	Anciens Combattants	Monument aux Morts
17 mai	Sortie NIGLOLAND	Les Canaillous	Dolancourt (10)
17 mai à 20 h 30	Concert Gospel et Negro Spiritual	Commune	Eglise Saint Gervais Saint Protais
30 mai à 20 h 45	Concert Corse « MERIDIANU »		
7 juin à 11 h 00	2 ^{ème} Foulées	Les Canaillous	Dixmont
20 juin à 20 h 30	Soirée jeux de société	A vos petites mains	Salle des fêtes
21 juin	Fête de la musique	Comité des fêtes	Terrain communal
du 22 au 29 juin	Festival des chorales (voir page 31)	Commune	Eglise saint Gervais Saint Protais
13 juillet	Retraite aux flambeaux Feu d'artifice Concert – animation- soirée dansante « les Chaussettes Sauvages »	Commune	Terrain communal
	Restauration	Comité des fêtes	
14 juillet	Repas républicain Jeux traditionnels	Commune	Terrain communal
	Baby Gym	Elan Gymnique	
27 juillet	Vide-greniers	Commune	Rues du village

SOIREE TARTIFLETTE



C'est dans la bonne humeur que s'est déroulée la soirée tartiflette organisée par la commune.

183 personnes ont apprécié ce plat d'hiver et ont dansé, accompagnées par l'orchestre Arc-en-Ciel.



JOUR DE FETE POUR NOS AINES



Les aînés étaient conviés pour le repas annuel offert par la commune et le Comité Communal d'Action Sociale.

Ils étaient entourés par le Maire, les conseillers municipaux et les membres du CCAS.

Une occasion pour la soixantaine de convives présents de se retrouver et de passer un moment sympathique en toute gaieté, en musique et en chansons.

Le repas était élaboré et servi par le comité des fêtes.

Chacun s'est vu remettre un calendrier confectionné par les enfants de l'école de Dixmont. Les enseignants remercient les dons faits pour la coopérative scolaire.



VŒUX DE LA MUNICIPALITE



ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DE DIXMONT

Elle se compose de deux sections, l'une à vocation sportive qui a pour but de dynamiser votre corps et votre esprit, l'autre en ateliers féminins qui s'adressent à tout le monde quel que soit votre âge.

Si vous avez une heure de libre par semaine et envie de bouger, dans une ambiance sympathique, venez nous rejoindre, le **lundi de 16 à 17 heures**, pour pratiquer de la gymnastique volontaire, à la salle des fêtes de Dixmont.

L'animateur nous transmet sa bonne humeur et son savoir-faire. Les cours commencent par un échauffement, puis suivent divers exercices d'abdominaux et d'étirements. Les exercices varient à chaque cours pour ne laisser aucune partie de notre corps inactive. Le cours s'adresse à tout le monde.

Nous pouvons vous suggérer d'y adjoindre d'autres activités, soit de la marche à pied, des concours de pétanque, des parties de ballons...

L'Association et les adhérents sont licenciés à la Fédération d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire.

Les personnes qui participent aux « Ateliers Féminins » se réunissent le **jeudi après-midi de 14 h à 18 h**, soit dans une salle de la Mairie ou à la Salle des Fêtes, pour y pratiquer diverses activités : peinture à l'huile, patchwork, tricot, broderie.

Si vous souhaitez jouer aux cartes ou autres jeux **tous les 1^{ers} jeudi du mois**, veuillez contacter **Mme Gombault** au **03.86.96.00.55**



COMITE DES FETES DE DIXMONT

La quatrième assemblée générale du comité des fêtes de Dixmont a fait le point sur une année positive en termes d'animations et de résultats financiers.

Cette année le premier rendez-vous est fixé au **samedi 15 mars avec une soirée irlandaise, fête de la Saint-Patrick, à la salle communale des Bordes avec le groupe Kalfa**

Puis le **13 avril**, randonnée pédestre, équestre, vtt. Restauration sur place ; le **21 juin** fête de la musique ; le **13 juillet** concert ; le **27 juillet**, participation au vide grenier communal ; le **5 octobre** participation au forum des associations ; le **22 novembre**, soirée Beaujolais nouveau.

Adhésions : 8 € par personne, 15 € par couple et 20 € par famille.

Halloween reste un bon prétexte pour une soirée endiablée.

Tout était prêt pour recevoir le public : La salle avait été décorée, de la lumière tamisée pour l'ambiance, de la musique et des toasts (tapenade et rilette). La plupart des personnes présentes avaient joué le jeu et le bal des sorcières pouvait commencer. Une super ambiance s'est vite installée.

Certains/certaines ont dansé et le temps a vite passé. Un super moment pour toutes et tous.





« A vos petites mains » est de retour !

Notre association a pour but de regrouper des personnes intéressées par les loisirs créatifs. Ce domaine vous intéresse, vous passionne et vous souhaitez apprendre et/ou transmettre votre savoir ;

Nous nous réunissons 2 fois par semaine, les mercredis et vendredis, de 14h à 16h à la salle communale de Dixmont, gracieusement mise à notre disposition par la commune.

Notre association est faite pour vous !

L'année passée, nous avons appris le crochet ainsi que la manipulation du fils d'aluminium (bijoux fantaisie)

A vos petites mains, c'est aussi des ateliers créatifs pour enfants, qui se déroulent à la salle communale de Dixmont, les premiers mercredis de chaque mois depuis le mois d'octobre, de 14h à 16h00. Une faible participation financière sera demandée aux parents pour fournir le matériel aux enfants.



Programme des ateliers

5 mars : pâte à sel ;

2 avril : spécial Pâques : panier à œufs de Pâques en vue de la chasse aux œufs au défilé de printemps des Canaillous ;

7 mai : spécial fils : scoubidou, brésiliens et macramés ;

4 juin : à venir

Des soirées « Jeux de société »

organisées certains vendredi soir, à la salle communale, elles clôturent la semaine sur une touche de détente. Le principe est simple : se retrouver entre amis, famille et voisins autour de jeux de sociétés divers et variés dans une ambiance ludique et conviviale. **Cette activité est gratuite et ouverte à tout âge.**

Vous pouvez apporter vos propres jeux si vous voulez faire découvrir un jeu particulier, mais nous vous en mettrons à disposition, pour vous amuser.

Prochaines dates : les vendredis 21 mars et 20 juin

Si vous ne pouvez être présents, contactez-nous, vous pourrez nous rejoindre aux ateliers suivants !

Créativement vôtre !

« A vos petites mains » - Stéphanie Clerc - Dixmont

Tel : 06 30 89 17 60 - Email : avospetitesmains@outlook.com

Assemblée Générale



La deuxième assemblée générale s'est tenue le vendredi 18 octobre 2013 à la salle des fêtes de Dixmont. Nous avons fait le bilan des actions de l'année écoulée et annoncé notre programme prévisionnel de l'année en cours. Suite à l'incendie qui a touché deux familles dixmontoises, le don de 300 € prévu pour le regroupement pédagogique a été attribué aux familles en parfait accord avec les enseignants des deux communes.

Nous remercions nos adhérents, mais également Monsieur le Maire de Dixmont, les conseillers municipaux, les membres du SIVOS, les enseignants, les membres du comité des fêtes de Dixmont ainsi que les quelques habitants de Dixmont pour leur présence et leur aide lors des manifestations qui sont très appréciées.

Vide grenier de Noël

Notre 2nd vide grenier de Noël s'est déroulé le 8 décembre 2013. 32 exposants ont fait le déplacement, dont 12 se sont installés à l'extérieur de la salle des fêtes.

Les visiteurs, nombreux, ont apprécié la diversité des objets présentés, des objets en bois, des bijoux fantaisies, des foulards, des vêtements et de la vaisselle. De nombreux jouets et décorations de Noël ont également été présentés.



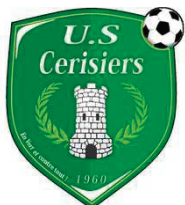
Nous avons organisé un repas servi à 25 exposants qui a été très apprécié. Des crêpes et des boissons chaudes étaient en vente également.

Nous remercions, Patrick JACQUET et Fabrice GRILLY qui ont préparé le repas ainsi que Joël LECHARTIER qui l'a servi, les bénévoles, les exposants et les visiteurs qui ont fait le déplacement. Nous remercions également la municipalité de Dixmont pour les moyens mis à notre disposition pour organiser ce 2nd vide-grenier.

Les exposants ravis de l'accueil ont promis de revenir l'an prochain. Au vu de ce succès, nous réitérerons bien sûr en 2014.

Renseignements : <http://www.les-canailous.fr>

Pour nous contacter : contact@les-canailous.fr ou au 06 52 91 14 64



54^{ème} saison de football à l'US CERISIERS

Une longévité dont le mérite revient aux nombreux bénévoles qui, années après années, ont œuvré pour porter haut les couleurs de notre club et faire de l'US CERISIERS un club reconnu et estimé.

Cette nouvelle saison, l'engouement pour notre sport nous permet de dépasser les 150 licenciés ! Notre école de football, labélisée par la Fédération Française de Football, accueille chaque semaine plus de 70 enfants des écoles primaires de Cerisiers et des environs (dont une vingtaine de dixmontois et dixmontoises !). Le samedi, ces enfants se retrouvent sur des plateaux et tournois organisés au stade ou au gymnase, et dans les villes et villages alentours.

Une nouveauté cette année, la constitution d'une équipe féminine (catégorie moins de 11 ans) qui progresse de semaines en semaines et réalise de belles performances.

Les moins de 13 ans et les moins de 15 ans (collégiens) continuent leurs progressions dans leurs championnats respectifs.

Les Seniors A évoluent dans l'élite départementale, le championnat de Promotion de District ; ce début de saison, cette équipe a remporté le classement intermédiaire du Challenge de la Sportivité, challenge récompensant l'équipe qui aura eu la conduite la plus sportive vis-à-vis des arbitres, des adversaires mais aussi du public durant cette saison.

L'équipe réserve (Seniors B) évolue dans le championnat de 3^{ème} division.

Enfin, les vétérans se retrouvent tous les jeudis, en soirée, pour parfaire leur condition physique... !

Les entraînements, se déroulent les mercredis et jeudis, au stade de Cerisiers ou, en période hivernale sur les installations du gymnase cantonal (ce qui permet à nos plus jeunes joueurs de pouvoir évoluer dans des conditions agréables)

N'hésitez pas à venir encourager les VERTS au stade Jean Paquet les samedis et dimanches... !!!



Les Féminines de l'US Cerisiers... (U11 F)

L'US CERISIERS vous souhaite une très belle année 2014

Renseignements / inscriptions : Christophe CAILLIET, Président de l'US Cerisiers,

03 86 96 06 24 / 06 18 40 54 12 / cerisiers.us.foot@gmail.com

Prochaines manifestations

- Dimanche 9 mars, rendez-vous à 10 h, devant l'église de Dixmont, pour une escapade insolite et sportive à travers les ravines dixmontoises. Le repas sera tiré du sac. Retour vers 17 h.
- Dimanche 27 avril, animée par Pierre Glaizal, historien de Paron, et Georges Ribeill, historien des chemins de fer, la journée sera dédiée à l'histoire de la ligne de chemin de fer d'Orléans à Troyes, à son tronçon à l'ouest de Sens.
- Rendez-vous à 10 h 15 en salle des fêtes à Dixmont, où l'histoire de la ligne de chemin de fer sera évoquée, avec présentation de documents. Tracé, ouvrages d'art, trafic, horaires, métiers seront exposés.
- vers 12 h, départ en covoiturage pour le parking de la mairie de Paron, point de départ d'une grande randonnée pédestre.
- vers 13 h, en attendant le passage d'un possible train, le repas sera tiré du sac le long de la voie ferrée...
- dans l'après-midi, on cheminera jusqu'à la gare de Subigny où l'on prendra son billet de retour. Pierre Glaizal fera découvrir sur place les nombreux et mystérieux vestiges des anciennes exploitations locales de carrières de craie.

Au sommaire du dernier numéro d'Initiatives Dixmontoises

Numéro d'hiver 2013

**Pommes du Pays d'Othe :
les années dorées !**

SOMMAIRE	
Editorial	p. 2
Prochaines manifestations	p. 3
Comptes-rendus de nos manifestations	p. 4
La fabuleuse épopée de la grelinette par Marjorie Siegrist (2011)	p. 14
Des pommes et du cidre en Pays d'Othe : une rétrospective. <i>Première partie :</i> Avant 1914, quelques « années dorées » par Georges Ribeill	p. 16
« L'exportation en Allemagne des fruits du pays d'Othe », par L. Charles Baltet (1909)	p. 17
« L'exportation en Allemagne des pommes du pays d'Othe », par Lucien Cornet (1913)	p. 19
Sauvons la récolte des pommes othéennes ! Un débat animé au Conseil général de l'Yonne (août 1915)	p. 22
De l'Enfourchure aux ferriers du Haut-Pied : quelques mystères enfouis... par Pierre Glaizal	p. 26
Deux variétés rares cultivées aux Brûleries	p. 28



n° 66, janvier 2014, 5 €

Un vieux verger aux Brûleries, riche en pommes variées

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2013

La cérémonie du 11 novembre, commémorant la fin de la guerre 1914-1918, a eu lieu comme chaque année en collaboration avec l'AAC et les mairies des communes de Dixmont et des Bordes.

De très nombreuses personnes, dont 25 enfants et leurs parents étaient présents, aux Bordes puis ensuite à Dixmont afin de commémorer cette journée du souvenir.

Après les discours des maires des deux communes, le président de l'AAC Antoine LOPES a demandé aux enfants présents de lire le message des anciens combattants, ce qu'ils ont fait avec beaucoup de cœur et en grand nombre. Ils ont ensuite chanté La Marseillaise, accompagnés par certaines personnes présentes. Le discours et notre Hymne National avaient été préparés par les enseignantes, qui ont été infiniment remerciées pour leur précieux concours ainsi que les enfants eux-mêmes et les parents d'élèves. Des bonbons leur ont été ensuite distribués.

Il leur a été rappelé que l'an prochain serait commémoré le 100^{ème} anniversaire du début de la guerre 1914-1918, ce qui donnerait lieu à des manifestations souhaitées encore plus importantes.

Monsieur LOPES a ensuite décoré Monsieur Michel STEFEN des Brûleries de la médaille de la Reconnaissance de la Nation, suite au diplôme déjà obtenu.

Après le vin d'honneur offert par la municipalité de Dixmont qui a été remerciée ainsi que pour le prêt de la salle des fêtes où le repas annuel a eu lieu avec la présence de 95 personnes dans une ambiance chaleureuse et amicale où les personnes sont heureuses de se retrouver.

Le président et le bureau ont remercié les personnes qui ont aidé à l'organisation de cette cérémonie très émouvante avec la présence des enfants de nos deux villages.

Comme d'habitude le 8 mai se déroulera au monument aux morts et au foyer communal des Bordes.

La cérémonie commémorant la fin de la guerre d'Algérie se tiendra cette année aux Bordes le 19 mars prochain.



Pour tout renseignement sur les sorties, voyages repas, s'adresser à LOPES Antoine - 03 86 96 08 30-

TAXIS LAURENT RALLU
 TOURISME - MEDICAL - ASSISTANCE - COLIS
 Tél : 03 86 96 08 04 / 06 07 95 31 78 Fax : 03 86 96 07 63



Bernard CORNU
 Artificier K4 - C4 - T2n2

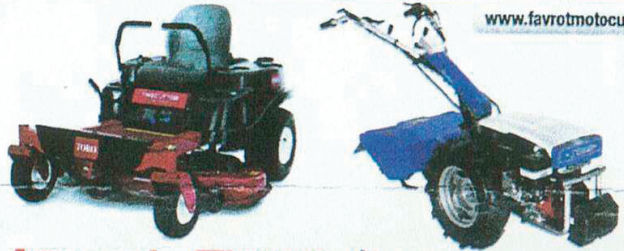
Déco et sculpture avec ballons
 mariage, anniversaire (enfants) inauguration...

42, rue Germain Bedeau
 89510 VÉRON
 bernard.cornu@bbox.fr

07 60 77 29 89
 03 86 88 81 30

FAVROT Motoculture

www.favrotmotoculture.fr



Jonsered **YANMAR** **Husqvarna** **staub**

89113 GUERCHY Rte de Branches **03 86 73 71 76**

**Entreprise Malaysienne
 de Maçonnerie**

Maçonnerie Générale
 Carrelage - Couverture - Clôture

11, rue Carnot 89100 Malay-le-Grand Tél.: 03 86 97 25 90

Siret 418 115 515 00011



S.A.R.L.

KALLENKOOT HORTICULTEURS
 FLEURISTERIE - JARDINERIE

PAYSAGISTE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
 Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

de la terre
 La passion
le JOLI MONDE

GUIDE DU RANDONNEUR

Vous pouvez légalement randonner sur les chemins de diverses manières : à pied, à cheval, au guidon d'un vélo, d'une moto ou d'un quad ou encore au volant d'une voiture ou d'un buggy. Aucune forme de randonnée n'est supérieure à une autre. Elles sont simplement différentes, avec leurs avantages et inconvénients respectifs.

Et si j'utilise un véhicule à moteur ?

Les chemins étant des voies ouvertes à la circulation publique, vous pouvez les emprunter exclusivement avec un véhicule homologué et assuré. Les motos, quads, SSV ou 4x4 doivent donc disposer d'une « carte grise » et être immatriculés. Vous devez posséder le permis adéquat et assurer votre véhicule.

Ce dernier doit être équipé de pneumatiques autorisés pour la route (ce n'est pas le cas si la mention « not for highway use » figure sur le flanc du pneu).

Le véhicule doit être correctement entretenu pour éviter toute pollution, et ne doit pas avoir subi de modifications. En particulier, le pot d'échappement doit rester d'origine, pour maintenir un niveau sonore acceptable.

Sur quelles voies puis-je circuler avec un véhicule à moteur ?

Principe de base : le hors-piste est interdit !

Pour des raisons de protection de l'environnement mais aussi parce qu'il revient à circuler sur des propriétés privées, le hors-piste est strictement interdit, notamment aux véhicules à moteur. Cependant, n'oublions pas la circulation hors-piste est souvent synonyme d'atteintes à la flore et de dérangement de la faune, et ce, même à pied ou à vélo...

Les voies ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur

Quelque soit votre moyen de locomotion, vous pouvez circuler sur toutes les voies ouvertes à la circulation publique, dans le respect du Code de la Route et donc de la signalisation. Si vous rencontrez une barrière ou un panneau d'interdiction conforme, respectez-les !

Les routes

On évoque ici le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes : autoroutes, routes nationales, départementales et voies communales.

Les chemins ruraux

On les appelle encore souvent (à tort) « chemins communaux ». Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune mais sont par définition ouverts à la circulation publique, y compris celles des véhicules à moteur. Ils ne sont que rarement goudronnés.

L'entretien des chemins ruraux ne fait pas partie des dépenses obligatoires de la commune. Toutefois, quand la commune a l'habitude d'entretenir un chemin rural régulièrement utilisé, elle ne peut normalement cesser de le faire.

Le Maire peut réglementer ou interdire l'accès à certaines routes ou certains chemins de sa commune,

IMPORTANT

Les mini-motos, mini-quads, pit-bikes, dirt-bikes, pocket-bikes, moto et quads de « cross » sont des véhicules non homologués (à quelques rares exceptions près). Il est strictement interdit de circuler avec ses engins sur les voies publiques, y compris sur les chemins.



Sanctions encourues en cas d'infraction

Circuler sur les voies ouvertes à la circulation publique avec un véhicule à moteur non homologué : contravention de 5^e classe, amendé fixée par le tribunal, jusqu'à 1 500 euros (3 000 euros en cas de récidive). La confiscation, l'immobilisation ou la mise ne fourrière peuvent être prescrites (art L 321-1 du Code de la Route).

ainsi qu'à certains secteurs. Cette réglementation locale doit obligatoirement être portée à la connaissance de l'utilisateur, par un panneau conforme à chaque extrémité du chemin, mais aussi à chaque intersection par laquelle on pourrait y accéder.

Les véhicules motorisés peuvent circuler sur les chemins ruraux, sans condition d'état, d'aspect ou de largeur (article L362-1 du Code de l'Environnement).

Cependant, un conducteur ne doit pas dégrader anormalement les chemins ruraux qu'il emprunte avec son véhicule. D'autres usagers peuvent être gênés dans leur progression par les dégradations (cyclistes, marcheurs...). Et la remise en état des chemins coûte cher et se fait aux frais du contribuable. La retenue est donc recommandée pendant les périodes où les chemins sont gorgés d'eau. Les fortes gelées de l'hiver permettent de sortir le bois des forêts sans creuser de profondes ornières.

Quant aux professionnels (exploitants forestiers ou de carrières...), ils peuvent se voir facturer les travaux de remise en état par la commune.

Si vous constatez qu'un chemin rural a été barré, entravé ou labouré, signalez-le en mairie.

Les voies privées ouvertes à la circulation publique

Les voies privées comprennent les chemins et sentiers d'exploitation et les chemins privés. Ces voies peuvent appartenir à des propriétaires privés (particuliers, sociétés, associations foncières...) ou des collectivités territoriales (communes, départements...). Elles peuvent être ouvertes ou fermées à la circulation publique, sur décision du propriétaire.

Ce dernier a tout intérêt, pour éviter les litiges, à signaler de manière explicite sa décision. Un simple panneau « chemin privé-circulation interdite » suffit. Il ne faut surtout pas installer des câbles ou des barbelés, qui sont des obstacles excessivement dangereux car peu visibles, et souvent mortels en cas de collision. Attention à ce que les barrières, rochers ou po-

teaux soient bien visibles. N'oubliez pas que votre responsabilité civile et pénale pourra être engagée si un usager se blesse en heurtant un tel dispositif.

Les voies interdites à la circulation de certains véhicules :

- Le long des rivières et canaux, les chemins de halage sont interdits à tous les véhicules (y compris non motorisés : cyclistes, cavaliers...). Une signalisation doit le rappeler ;
- Les « voies vertes » sont interdites aux véhicules motorisés. Une signalisation spécifique doit être en place ;

Les lieux de passage suivants ne peuvent constituer des voies ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur :

- les tracés éphémères (chemins de débardage ouverts et utilisés par les tracteurs pour la seule durée de l'exploitation d'une coupe, aux seules fins de tirer les bois exploités hors de la parcelle) ;
- les bandes pare-feu créées dans les massifs forestiers pour éviter la propagation des incendies ;
- les itinéraires clandestins qui, à force de passages répétés, créent au sol une piste alors que le propriétaire n'a jamais eu l'intention de créer un tel chemin à cet emplacement ;
- les emprises non boisées du fait de la présence d'ouvrages souterrains ou aériens (canalisations, lignes électriques...), du couvert environnemental (bandes enherbées...), ou ouvertes pour séparer des parcelles forestières (lignes de cloisonnement) ;
- les sentiers manifestement destinés à la randonnée pédestre en raison de leur étroitesse.

A suivre...

Reproduit avec l'aimable autorisation du CODEVER que vous pouvez retrouver sur www.codever.fr

Référence pour la circulation motorisée

Article L 362-1 du Code de l'Environnement (loi Lalonde) : « en vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. »

Compte rendu du conseil d'école du 5 novembre 2013

1 Organisation des écoles à la rentrée 2013, répartitions et temps scolaire.

Effectifs pour la rentrée de septembre 2013

Petite Section	Moyenne Section	Grande Section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
16	20	16	17	16	12	8	23

DIXMONT			LES BORDES		
Mme DUMONTET	Mme LAMIRAUX	M. DEWAILLY	Mme SERVAN	Mme FENOLLAR	Mme GRANDPERRIN
16 PS + 6 MS	14 MS + 9 GS	7 GS+ 17 CP	16 CE1	12 CE2+ 8 CM1	23 CM2

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont mises en place en début d'année les mercredis matin à raison de trois heures par mercredi. Elles sont ouvertes à tous les élèves mais concernera prioritairement les élèves en difficulté.

2 Fusion des conseils d'école pour le RPI

Demande de dérogation pour que les 2 conseils d'école de Dixmont et Les Bordes fusionnent pour faciliter les échanges dans le regroupement. M. Dewailly sera le président des conseils d'école. Demande votée et acceptée par le conseil d'école.

3 Besoin des écoles.

Dixmont : Les enseignants remercient les employés communaux pour le travail réalisé pendant les vacances : demande auprès de M. le Maire de Dixmont, la prochaine réalisation, par un employé communal, de bancs coffres pour la classe de petite et moyenne section ainsi que pour la bibliothèque ; demande au SIVOS l'achat d'un tableau en liège pour la classe de PS - MS et en demande l'accrochage par un employé communal à M. le maire de Dixmont.

Les Bordes : Les enseignantes demandent la vérification d'un endroit de la cour de récréation. Une zone enrobée récemment est à nouveau en train de s'affaïsser.

Les directeurs d'écoles demandent au SIVOS la possibilité d'une aide financière pour le projet de voyage. Mme Bertoux demande aux directeurs d'écoles la réalisation d'un dossier complet avec les tarifs afin d'étudier la demande.

4 Futur Bus

Il est demandé le vote des nouveaux horaires de l'école de Dixmont puisqu'à l'arrivée du nouveau bus tous les élèves seront transportés en un seul trajet de Dixmont aux Bordes.

Après discussions, le vote des nouveaux horaires est reporté à une date ultérieure, laissant à tous le temps de la réflexion.

Les directeurs d'écoles demandent au SIVOS la possibilité d'avoir à disposition le futur bus pour le projet de voyage et à M. le Maire de Dixmont la possibilité d'avoir un chauffeur pour la durée du voyage.

Mme Bertoux, Présidente du SIVOS, explique que la livraison du car n'est pas encore arrêtée et que la question sera étudiée en concertation avec tous les membres du SIVOS.

Le projet initial présenté aux parents était un séjour de deux ou trois jours, pour les écoles de Dixmont et de Les Bordes, consacré à la visite du Futuroscope et d'un planétarium.

Compte tenu des devis des transporteurs beaucoup trop élevés, le projet sera modifié (planétarium seul ? vulcania ?)

Il est possible que les deux écoles ne partent finalement pas ensemble.

5 Election des représentants des parents d'élèves

M. Dewailly souligne la faible participation des parents d'élèves aux élections des représentants des parents d'élèves. Il est demandé aux représentants des parents d'élèves de prendre en

charge la rédaction du compte rendu du conseil d'école. Ceux-ci acceptent.

Les enseignants le photocopieront afin de le distribuer aux parents.

6 Application de la réforme des nouveaux rythmes scolaires

Il est fait rappel de la réforme des nouveaux rythmes scolaires qui devraient être mise en place à la rentrée 2014. Le conseil d'école au complet s'oppose à cette réforme pour les raisons suivantes : coût trop important supporté par les communes, difficulté d'organisation et de mise en place, manque de locaux.

Le conseil d'école s'accorde sur le fait que cette réforme va à l'encontre du bien-être des enfants.

Les représentants des parents d'élèves demandent à M. le Maire de Dixmont, de rejoindre le collectif d'opposition au décret. M. le Maire accepte de signer la pétition. La même demande sera présentée à M. le Maire de Les Bordes.

Les représentants des parents d'élèves présentent au conseil d'école la mise en place prochaine d'une pétition parentale au sein de notre regroupement pédagogique.

7 Bilan financier des activités de la coopérative scolaire.

Résultat de la kermesse : il a été dépensé 1798,48 €.

La kermesse a permis de récolter 2957,50 €.

soit un bénéfice de 579,51 € pour chaque école.

La tombola de rentrée a généré :

pour Dixmont 198 € et pour Les Bordes 340 €

Une dépense de 411 € sera faite pour la venue d'un auteur dans la classe des PS - MS.

Solde des coopératives scolaires :

Pour Dixmont : 3 100 €

Pour les Bordes : 3125,82 €

8 Réponses aux questions des parents d'élèves.

• Transports scolaires

Il sera demandé à la personne accompagnatrice dans les cars du matin et du soir de se placer au milieu du car afin d'adapter son attention à l'ensemble du car.

• Permis piéton

Le permis piéton n'a pas été dispensé l'année dernière aux élèves de CE2 faute de moyens alloués.

La formation sera dispensée cette année courant janvier ou février 2014.

• Classe de PS-MS

Séverine Berthelin se rendra dans la classe des PS - MS quelques après-midi par semaine afin d'aider dans l'encadrement des activités.

• Photos de classes

Elles seront réalisées par le même photographe que l'année précédente courant du mois d'avril.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2013

ACHAT D'UN CAR SCOLAIRE

Suite à la réunion du 04 septembre dernier et, après avoir eu les avis favorables des deux communes du regroupement, la présidente propose d'acheter un car d'occasion qui a fait l'objet d'un devis par la société FAST CONCEPT. Il s'agit d'un car de 57 places, en circulation depuis 8 ans, avec environ 200 000 kms, pour un prix de 68 500 € HT, soit 82 000 € TTC. Actuellement, cette société prête gratuitement un car de 47 places. Marie-Joseph JARDIN s'inquiète quant aux marches à monter ou descendre pour les plus petits : la présidente la rassure sur le fait qu'Edith et Elisabeth les aident, comme elles le faisaient dans le petit car. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

EMPRUNT

A cet achat, il faudrait ajouter la subvention à la commune de Dixmont qui devra aménager son hangar afin que Véronique QUIMBRE puisse entrer et sortir le véhicule sans gêner et sans difficultés. A ce jour, la somme de 5 000 € TTC est annoncée mais attende de confirmation.

Les taux proposés par la Caisse d'Épargne n'ont pas changé pour un remboursement sur 5 ans (2.80% pour un remboursement annuel et 2.78% pour un trimestriel) mais ont augmenté pour les remboursements sur 7 ans.

Anne-Marie BERTOUX demande aux membres présents S'ils souhaitent faire un emprunt de 82 000 € + 5 000 €, S'ils préfèrent contracter un emprunt de 82 000 € uniquement, s'ils décident de soustraire à cet emprunt les 20 000 € versés en trop pour l'année scolaire 2012-2013 (études annoncées à la réunion du 04 septembre dernier). Après un tour de table, la présidente propose de contracter un emprunt de 82 000 € sur 5 ans avec remboursement trimestriel (2.78 %), de valider le principe de verser une subvention à la commune de Dixmont pour l'achat de la porte du hangar suivant facture et de soustraire le trop perçu aux futures participations communales mensuelles. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Pour finir, elle tient à remercier Véronique QUIMBRE et Olivier PRIAULT qui ont bien voulu travailler tout un samedi afin d'aller chercher le car de prêt en région parisienne.

VENTE DU CAR

Anne-Marie BERTOUX demande aux membres du syndicat s'ils seraient d'accord pour vendre le car à un professionnel. En effet, celui-ci peut difficilement être vendu à un particulier pour des questions de passages aux mines et mise en conformité. Elle propose de demander à la société FAST CONCEPT s'ils souhaiteraient le reprendre. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

DIMINUTION DES HEURES DE LA CONDUCTRICE

Ce point avait été mis à l'ordre du jour mais il s'avère que le vote ne peut pas se faire dans l'état actuel des choses. En effet, pour l'instant, la conductrice ne gagne que 10 minutes sur son temps. Il convient d'attendre en septembre prochain où elle aura un garage plus fonctionnel, une meilleure prise en main du véhicule et de l'organisation des trajets et aussi, éventuellement, un parking où tourner aux Bordes si toutefois la commune décide d'acquérir le terrain nécessaire. Le vote est remis à plus tard.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Les membres du SIVOS ont été mis au courant que le Conseil d'École a refusé de mettre en place la réforme des rythmes scolaires, avec le soutien des élus et de nombreux parents d'élèves, pour manque de personnel, de locaux et de moyens financiers. La présidente propose d'entériner cette décision de ne pas mettre en place cette réforme et de rester sur une semaine à 4 jours. Cette délibération est acceptée à 6 voix pour et 1 blanc.

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Les enseignants de quatre classes allant du CP-GS aux CM2 demandent une subvention pour un voyage de 2 jours à « Vulcania » en Auvergne en juin 2014. 83 enfants sont concernés. Le coût total est d'environ 10 100 € (soit 122 € par enfant) dont 3 600 € de transport. Les participations envisagées sont les suivantes : familles = 35 €/enfant ; coopératives scolaires = 15 €/enfant

Ils demandent une subvention à hauteur de 25 €/enfant.

Anne-Marie BERTOUX propose la somme de 1 500 €, somme qui avait été versée pour le voyage de Cécile SERVAN en 2011, soit 18 €/enfant.

Elle précise que les enseignants sont très investis dans ce projet : plusieurs animations sont en cours, notamment vente de galettes, de calendriers, de chocolats, de photographies de classe, repas dansant, annulation du spectacle de Noël trop coûteux, etc... Le projet ne pourra se réaliser que si le syndicat le soutient financièrement.

Marc BOTIN pense que la somme totale demandée, à savoir 2 075 €, pourrait être exceptionnellement versée car c'est un voyage intéressant et qu'il est très agréablement surpris par l'engagement des enseignants notamment au niveau de la présence des élèves aux cérémonies du 11 novembre. Il pense que la différence de 575 € est moins importante pour le syndicat mais pourrait être difficile à combler par les coopératives scolaires. Il pense également que le transport pourrait éventuellement être effectué par la conductrice si elle le souhaite : le transport du midi serait effectué par un plus petit car (à voir selon les prix ce qui coûterait le moins cher). Après un tour de table, la présidente propose une subvention de 2 075 €. Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

GARANTIE DE SALAIRE DES AGENTS

Suite à la parution d'un décret, le contrat passé entre le Centre de Gestion d'Auxerre et la Mutuelle Nationale Territoriale a dû être dénoncé et s'arrêtera au 31 décembre prochain.

Le comité doit donc prendre plusieurs décisions à ce sujet : participer ou non à la garantie de salaire des agents : cette participation serait déduite de la cotisation salariale (1.41 % du brut pour la MNT), si le syndicat accepte de participer à cette garantie de salaire : à quelle hauteur (quelques exemples sont fournis si 5 € par agent à temps complet ou 4 €). Au niveau de la MNT, la différence vient seulement du fait qu'avec une participation à 5 €, les agents qui voudraient adhérer n'auraient pas à passer d'examen médical, s'il y a une participation du syndicat : est-ce que cette participation s'appliquera pour toutes cotisations quel que soit la mutuelle (labellisation), continuer ou non en contrats individuels avec la MNT.

Après discussion, la présidente propose de participer à hauteur de 4 € par agent pour un Temps Complet avec proratisation selon le temps de travail, quel que soit la mutuelle pourvu qu'elle soit labellisée, et de continuer en contrats individuels pour la MNT. Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Transport du midi : suite à une remarque faite par Laurent RALLU à Marc BOTIN concernant le compte-rendu paru dans le dernier bulletin municipal de Dixmont, la présidente informe officiellement l'assemblée qu'après avoir contacté d'autres sociétés de taxis, c'est ARMEAU TAXI qui a été retenu pour effectuer le transport des enfants le midi avec un tarif forfaitaire de 350 € TTC par mois pour trois trajets par semaine (soit 29 € par jour).

Chocolats de Noël : Jacqueline HOURY les a reçus et les distribuera la semaine prochaine.

VENUE DU PERE NOËL



Petite et Moyenne Section



Moyenne et Grande Section



Grande Section et CP

CLASSES DES BORDES



BAR DE LA FONTAINE

Le Bar de la Fontaine vous informe qu'il y aura retransmission des matchs de coupe du monde avec l'équipe de France, qu'une animation à thème mensuelle vous sera proposée, qu'un DJ viendra animer la Fête de la musique (21 juin 2014) au sein de l'établissement et qu'une restauration rapide sera effectuée lors du vide grenier de la commune.

Nous vous rappelons les différents services proposés par l'entreprise, vente de tabac, timbres-poste, dématérialisation des PV, recharges téléphoniques, épicerie d'appoint, Jeux FDJ, photocopies, presse, bar, loto euromillions et pour vous divertir un baby-foot est à votre disposition ainsi qu'une terrasse pour les beaux jours.

En attendant de vous servir, Le Bar de la Fontaine vous souhaite à tous une Bonne Année 2014.

POEME

La campagne,

*Oui, elle est souvent réputée
Surtout pour sa tranquillité.*

*Vous arrivez de la ville
Où, là-bas, tout...fourmille ;
Vous descendez du train,
Vos bagages à la main,
Ou, de votre voiture,
Là, respirez l'air pur.*

*Puis, dans la petite maison,
Cachée sous la frondaison,
On ouvre volets, fenêtres :
Mon Dieu, quel bien-être !
Avant de défaire les valises,
Dehors, sous une légère brise,
On respire à pleins poumons ;
Ah, comme cela est bon !*

*Puis on s'installe
Dans la grande salle.*

*Tout est déballé
Sans se presser.*

On a tout le temps

Dans un pareil moment.

*C'est dehors que tout se passera,
Les loisirs et, bien sûr, les repas.*

*Là, sous la tonnelle,
La vie est belle.*

*Dans les arbres et les bosquets,
Les oiseaux sont là aux aguets ;
Ils reprennent vite leurs habitudes,
Rassurés, en toute quiétude.*

*Mais soudain, le doute s'installe en moi...
Tout ceci, est-ce vraiment la réalité ?
Ou l'aurai-je tout simplement rêvé ?*

Thérèse BAUDE

EXTRAIT D'UNE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 1949

Séance du 30 Octobre 1949

La veille octobre-mil-neuf-cent-quarante-neuf à neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de M^r Fregost Omer.

Étaient présents: M^r. M^r. Paulard Marcel adjoints, Barrie Edme, Vassard Emile, Touchy Pierre, Pelin Gilbert, Esparan Georges, Jouan Albert.

Absents excusés: M^r. M^r. Beaudeau Georges adj. Charpen- tier Georges; non excusés: M^r. M^r. Doudais Gilbert, Laquier Sylvain, et Chastagnat Raymond.

Secrétaire de séance: M^r Paulard Marcel.

I

Administrateurs de la Caisse d'Épargne de Jaigny

Le Conseil arrête comme suit la liste des Administrateurs de la succursale de la Caisse d'Épargne pour l'année 1950:

Administrateurs sortants:

M^r Fregost Omer, Maire, Président; M^r Barrie Edme vice-président; Secrétaire M^r Harbouf Victor; Membres: M^r. M^r. Bouguist Albert, Manigault Marcel, Adambard Gaston, Goullit Maurice, Bourcy Williams, Flaquaux Apollinaire, Trigollit Maurice, Mercier André.

Administrateurs nouveaux: M^r. Le Dour Pierre en remplacement de M^r Collart Victor, décide M^r Fregost Marcel en remplacement de M^r Meriot Louis Edouard, en remplacement d'administrateur en raison de son âge.

IV

Réparation des plans cadastraux du bourg et des hameaux

Le Conseil autorise le Maire à faire réparer les plans cadastraux du bourg et des hameaux qui sont en mauvais état par M^{lle} Giffard Lucy domiciliée au bourg - crédit à prendre sur le ch. II art. 1^{er} Frais de Bureau de la Mairie

V

Chemin rural n° 82
des Bordes au Dessous
des Glands

Le Conseil est d'avis que M^r le Maire accompagné des Membres de la Commission des Chemins Ruraux effectuera une enquête en liaison avec M^r le Maire des Bordes accompagné des Membres de la Commission des Chemins Ruraux de sa commune en vue de régler au mieux l'affaire d'affleurement relative au chemin rural n° 82 des Bordes au Dessous des Glands.

Même séance

VI

Service d'autobus
de Villeneuve sur Yonne
à Dijon

Le Conseil, considérant :
que l'amélioration des moyens de transport entre les communes rurales et les centres urbains est une nécessité de première ordre ;

qu'il existe actuellement, seulement le matin, un service de car Villeneuve sur Yonne, Calouan, Les Bordes Dijon et retour immédiat, ne fonctionnant pas le dimanche ;

que ce service dessert les hameaux de Villeneuve sur Yonne (Calouan, Vaufoin, Les Fousbeaux) et les communes des Bordes et de Dijon soit 1500 habitants environ ;

qu'il permet bien aux gens des dites localités de partir le matin mais qu'il ne leur permet pas de rentrer chez eux le soir ;

que ces gens doivent revenir à pied le soir (7 à 11 kilomètres) ou utiliser une voiture particulière dont le conducteur demande de 400 à 700 F^{ts} ce qui est prohibitif pour une population laborieuse ;

que de nombreux élèves de ces localités continuent leurs études aux cours complémentaires de garçons ou de filles de Villeneuve sur Yonne et qu'ils sont obligés d'effectuer le trajet aller et retour à bicyclette ce qui leur cause un surcroît de fatigue important et pénible surtout en hiver ;

que d'autres élèves de ces mêmes localités pour-
 suivent leurs études dans les écoles techniques ou
 secondaires de Sens ou de Joigny et n'ont pas de
 moyen de transport;
 que de nombreux propriétaires habitant Paris et sa banlieue
 ne peuvent se rendre dans leurs propriétés situées sur les
 communes indiquées faute de moyens de transport;
 que les lettres apportées et distribuées au courrier pos-
 tal de matin ne peuvent recevoir une réponse que par
 le courrier postal du lendemain matin;
 qu'avant-guerre et depuis plus de 50 ans, il existait
 chaque matin et chaque soir un service de car ou de
 voiture desservant ces localités;
 demande au Conseil Général de vouloir bien exa-
 miner et envisager dans le plus court délai possible
 le rétablissement du service de car du soir entre
 Villeneuve sur Yonne et Dismont par Calouan
 et Les Bordes,
 de faire assurer si possible ce service le dimanche
 de rétablir un service postal par le courrier du
 soir;
 Remercie à l'avance le Conseil Général de la
 prise en considération de la présente demande



Edit: Sautereau

Nomination des délégués de la

Communauté de Communes du Villeneuvien

Des délégués doivent être nommés pour siéger à la Communauté de Communes du Villeneuvien à compter du 1^{er} janvier 2014. Marc BOTIN et Jean-Claude PIERRET (14 voix) en qualité de titulaires et Henri CHICOUARD et Marie-Nicole NEUGNOT, en qualité de suppléants.

Remboursement d'abattage d'arbres

Il a été constaté que le chemin rural de Sens à Villechétive empêchait la SNCF d'accéder à la ligne TGV pour son entretien. Celui-ci appartient par moitié à la commune de Dixmont et à la commune de Cerisiers. La SNCF s'engage à le nettoyer et à régler aux deux communes le bois ainsi récupéré pour la somme de 326.29 € chacune. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité.

Plan de zonage de l'eau potable

Le SIEPA DIXMONT-LES BORDES est dans l'obligation d'installer l'eau potable sur les communes de Dixmont et de Les Bordes lorsqu'un administré le demande. Il est nécessaire d'établir un plan de zonage pour l'eau potable, pour la commune de Dixmont. Il conviendrait de retenir la zone U du Plan d'Occupation des Sols. Pour les autres zones du POS, les dossiers seront étudiés au cas par cas. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité.

Travaux de reprise des concessions du cimetière communal

Suite à la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière communal, il convient d'effectuer des travaux pour la dépose et l'évacuation des sépultures existantes, la remise à niveau naturel du terrain des concessions ou le scellement d'un jeu de dalles sur les caveaux selon la nature des concessions. Un devis a été demandé aux pompes funèbres DELASSASSEIGNE à Sens pour des lots de 20 concessions regroupés dans un carré ou dans une zone commune. Le montant du devis s'élève à 3 700 € TTC.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité.

Logiciel de gestion du cimetière communal

Il conviendrait d'acquérir un logiciel pour la gestion du cimetière communal. Des devis ont été demandés auprès de deux prestataires et étudiés. Après étude, le devis de la société EUROSYL située à Ecully (69) serait le mieux adapté à notre demande. Il s'élève à 7 323.95 € HT, contrat de maintenance en sus. Les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits à la section d'investissement du budget 2014. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité.

Rétrocession d'une case du columbarium

Cette délibération est annulée, le concessionnaire ne souhaite plus rétrocéder la case du columbarium. Le conseil municipal accepte le retrait de ce point à l'ordre du jour.

Achat d'une lame de déneigement et d'une saleuse

Il conviendrait d'acquérir une lame de déneigement ainsi qu'une saleuse. Deux devis ont été retenus pour un montant total de 6 957 € HT. Ce montant comprend le relevage avant pour le tracteur ainsi que le montage de celui-ci. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité.

Participation à la protection des agents communaux

Les agents de la collectivité peuvent bénéficier d'une participation financière pour la Garantie Maintien de Salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident et/ou la Garantie Complémentaire Santé. Il est décidé de participer à compter du 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et de verser une participation mensuelle de 4 €, au prorata du temps de travail, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité.

Régime indemnitaire 2014

- Indemnité d'Administration et de Technicité

Il est décidé de reconduire, pour 2014, l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour la filière technique. Cette indemnité sera versée en fonction de la disponibilité et de l'assiduité de l'agent. Les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'année 2014. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité.

- Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires

Il est décidé de reconduire, pour 2014, l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires pour la filière administrative. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité.

Modification de la régie de recettes

Les entrées de tous les spectacles payants seront désormais perçues par des tickets. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité.

Modifications de crédits

Il convient de modifier les crédits pour l'année 2013 comme suit :

Suite à une erreur lors de l'élaboration du budget 2014, il convient de modifier art 2116 qui est une

opération réelle et non une opération d'ordre : Chapitre 040 art 2116 - 60 000 € ; Chapitre 21 art 2116 + 60 000 €

Achat lame de déneigement et saleuse : Chapitre 21 art 2116 - 10 000 € ; Chapitre 21 art 2182 +10 000 €

Achat logiciel de gestion du cimetière communal : Chapitre 21 art 2116 - 10 000 € ; Chapitre 20 art 2051 +10 000 €

Travaux en cours (cuisine salle des fêtes) : Chapitre 21 art 2116 - 2 370 € ; Chapitre 041 art 21318 + 2 370 €

Affaires diverses

- Modification du Plan d'Occupation des Sols (POS)
Celui-ci régleme les surfaces minimum pour qu'un terrain soit constructible. Il est envisagé de le réviser afin de réduire ces surfaces minimum. Le coût d'un bureau d'étude serait d'environ 5 000 €. Le dossier sera examiné ultérieurement.
- SIVOS
Réforme des rythmes scolaires : Le syndicat a refusé la réforme des rythmes scolaires par manque de locaux, de personnel et d'associations pouvant assurer la garderie après les cours. Les délégués des parents d'élèves ont fait passer un mot pour que les parents expriment leur avis sur la réforme. 71 d'entre eux ont répondu (67 contre et 4 pour). Un

courrier sera adressé au ministre de l'Education Nationale.

Car scolaire : La société de transport prête, pour essai, un car scolaire de 56 places pour 2 semaines à compter du 2 décembre 2013. Un seul tour sera désormais effectué pour se rendre à la cantine des Bordes. Le conseil d'école a modifié les horaires de sortie de classes. Les élèves seront accompagnés.

Le conseil municipal de Dixmont mettra en place, dès le 2 décembre 2013, toute la sécurité nécessaire en bout de la ruelle située en face de l'église.

- Délégués de la Communauté de Communes du Villeneuvien
M. Philippe DUMAREY demande s'il ne serait pas judicieux de nommer également des délégués suppléants car la commune n'est représentée que par deux délégués. Dans l'éventualité d'une absence d'un des deux, la commune ne pourrait apporter qu'une seule voix lors d'un vote au lieu de deux. M. Marc BOTIN approuve cette remarque et propose au conseil municipal de nommer deux délégués suppléants. Le conseil municipal accepte la nomination à l'unanimité. Les noms des délégués sont ajoutés dans la délibération.
- Assainissement non collectif
Une réunion aura lieu le 17 décembre 2013 au lycée de la Brosse. M. Henri CHICOUARD s'y rendra.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2013

Demande de transfert des opérations sous mandat « Eclairage Public » et des travaux de génie civil pour Réseaux de communications au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY), à compter du 1^{er} janvier 2014

Le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale (SIER) de VILLENEUVE SUR YONNE est dissous au 31 décembre 2013. Il devient à compter du 1^{er} janvier 2014 un syndicat de communes, intitulé « Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne » (S.D.E.Y). Celui-ci exercera la compétence « éclairage public et réseaux de communication ». Concernant les opérations sous mandat en cours de réalisation qui étaient confiées au SIER seront transférées au SDEY après son accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander au SDEY d'accepter le transfert des opérations sous mandat qui seront en cours de réalisation au 31 décembre 2013 et autorise le Maire à signer avec ce même syndicat, en cas d'acceptation, les nouvelles conventions à établir pour l'achèvement des opérations suscitées.

Rectification d'une phrase suite à une erreur lors de l'établissement du compte rendu du 26 novembre 2013

Une erreur sur le compte rendu du 26 novembre 2013 s'est glissée dans la délibération intitulée « modifications de crédits ». Il faut lire « budget 2013 » et non « budget 2014 ». Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de rectifier cette phrase.

Affaires diverses

Démission : M. Philippe DUMAREY a démissionné de son mandat de conseiller municipal pour raisons personnelles.

Enrochement au Misois : les travaux ont été effectués le 13 décembre 2013. Le conseil municipal remercie M et Mme CHICOUARD Marcel qui ont accepté que des roches soient posées sur leur parcelle.

Ravine de Vau Moreau : des courriers ont été envoyés à deux propriétaires qui n'ont pas répondu à ce jour. Nous les relançons pour connaître leur réponse.

Parking de la salle des fêtes : le surplus des roches du Misois ont été posées le long du parking de la salle des fêtes.

Naissances

2013

PIERRET Elsa
CADELEC Victoria
PEANNE Loucya
BROIDIOI Tessa

le 4 février
le 6 février
le 7 avril
le 1^{er} juillet



BATTEUX Rose
PAWLE Arthur
GODICHAUX Mathys
CAZORLA Alizéa
CAZORLA Nolhan

le 15 septembre
le 18 octobre
le 20 novembre
le 26 novembre
le 26 novembre

Nous félicitons les heureux parents

Mariages



Franck DECHAMBRE et Julie GUILLET le 18 mai



Didier PIGEAT et Catherine QUISTINI le 15 juin

Christophe LIEGIBEL et Tatiana PAWLAK le 8 juin



Jean DAVERAT et Thierry HOUPERT le 10 août

Rémi CADELEC et Barbara JOUAN le 31 août

Tous nos vœux de bonheur

Décès

LAMBERT Joseph le 12 janvier
REGNIER Lucienne veuve HUBERT le 28 janvier
BOULON Fernande veuve WINBORNE le 31 janvier
EVEZARD Roger le 24 février
FERU Alain le 21 avril
GALLEYRAND Yvette épouse GIRARDEAU le 12 mai
BOURCELLER Alice épouse LECLERCQ le 12 mai
LAGASSE Marie le 13 juin
DAVERAT Jean le 21 septembre
DRUEL Florence le 8 novembre
ARTIS Caroline épouse CHALONS le 5 décembre
PAGOT Gisèle veuve LEGOU le 21 décembre
CHALONS Joël le 29 décembre



Baptême républicain

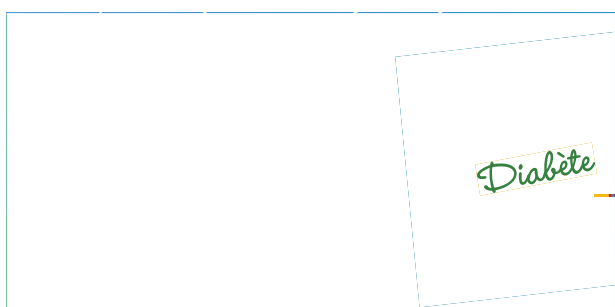
GUILLON Salomé le 14 septembre

L'Assurance Maladie vous informe

Info Mairies - 1^{er} trimestre 2014

N° 14

C'EST BON de se sentir accompagné



Parce qu'il est important de bien connaître le diabète pour adapter ses habitudes de vie, l'Assurance Maladie a créé sophia.

sophia c'est le service qui accompagne les personnes ayant une maladie chronique pour mieux vivre au quotidien et limiter les risques de complication.

sophia

Le service d'accompagnement pour mieux vivre avec une maladie chronique.

Pour en savoir plus :
0811 709 709

Prix d'un appel local.

ameli-sophia.fr

sophia apporte en relais du médecin traitant, un soutien personnalisé, des informations et des conseils adaptés à l'état de santé et aux besoins de chacun.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

ameli-sophia.fr

CONTACT :

CPAM de l'Yonne
1 et 3 rue du Moulin
89024 AUXERRE Cedex

☎ : 36 46

(prix d'un appel local, sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie fixe ou mobile.)

www.ameli.fr

Comment bénéficier de sophia ?

Les personnes concernées reçoivent un courrier de l'Assurance Maladie.

Il suffit de s'inscrire en retournant le bulletin d'inscription.

Depuis février 2013, Sophia s'adresse aux personnes majeures, ayant un diabète de type 1 ou 2, prises en charge à 100 % par le régime général de l'Assurance Maladie au titre d'une ALD ou Affection de Longue Durée.

Plus de 2 800 adhérents

Le taux d'adhésion au programme SOPHIA diabète dans l'Yonne est de 22,6% avec 2 808 inscrits au 30/12/2013.

En 2014, l'offre se complète avec SOPHIA asthme, à destination des icaunais asthmatiques relevant du régime général d'assurance maladie.

Lettre d'information destinée aux assurés et habitants de la commune

SECURITE SOCIALE



l'Assurance Maladie

YONNE

Assainissement non collectif: la réglementation se renforce

Plus de 60 % des fosses septiques ne sont pas aux normes.

Une situation à laquelle les communes sont tenues de remédier, indiquent différents textes de loi.

sanitaire, de structure et de fermeture des ouvrages font courir un risque à la santé des personnes.

S'assurer de la qualité des installations

C'est pourquoi le législateur a voté, au cours de la dernière décennie, un ensemble de lois conçues pour s'assurer de la qualité des installations d'assainissement. La Lema (loi sur l'eau et les milieux aquatiques) de 2006 indique que les propriétaires d'installations non conformes doivent faire procéder aux travaux nécessaires dans un délai de 4 ans.

Plus tard, la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 a apporté des modifications substantielles aux textes existants. Elle précise que les installations qui doivent faire l'objet de travaux de réhabilitation dans un délai limité de 4 ans sont celles présentant des dangers pour la santé des personnes ou des risques avérés de pollution de l'environnement. Les critères d'évaluation des dangers pour la santé et des risques de pollution de l'environnement, ont été définis en 2012 par un arrêté des ministres chargés de l'Intérieur, de la Santé, de l'Environnement.

Pour s'assurer de cette conformité, les communes devaient procéder au contrôle de l'ensemble des installations avant le 31 décembre 2012. Devant les difficultés à visiter l'ensemble des logements concernés dans le temps imparti, l'Agence de l'eau a décidé, dans son 10^e programme d'interventions 2013-2018, de continuer à financer ce premier contrôle jusqu'en 2015 à hauteur de 60 %, le reste étant à la charge du propriétaire. Ce sont les Spanc (services publics d'assainissement non collectif), services dépendant des communes et créés par la loi sur l'eau de 1992, qui sont chargés de réaliser ces vérifications.

S'appuyer sur les transactions immobilières

La loi Grenelle II dispose également que le rapport de contrôle de la filière d'assainissement non collectif devra faire partie de la liste des pièces fournies par le vendeur en cas de vente immobilière. Le propriétaire est tenu de présenter un rapport de moins de 3 ans et, si besoin, l'acquéreur devra réaliser les travaux de mise en conformité dans un délai d'un an à compter de la vente. Ainsi le législateur entend-il s'appuyer sur les transactions immobilières pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes.

Enfin, deux arrêtés récents sont venus préciser certains articles de la loi Grenelle II. Le premier, du 7 mars 2012 (JO du 25 avril 2012), qui concerne les prescriptions techniques, dispose que la réalisation d'un projet d'assainissement non collectif sera conditionnée à l'avis conforme du Spanc. Pour dimensionner l'installation, il est spécifié que le nombre d'équivalent-habitants correspond au nombre de pièces principales de l'habitation.

Quelques points forts de la réglementation

- Toute installation d'assainissement non-collectif devant faire l'objet d'un premier contrôle par le Spanc avant fin 2012.
- En cas d'absence d'installation, mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais
- Une installation présentant un risque pour la santé ou l'environnement doit être réhabilitée dans les 4 ans.
- Le vendeur doit annexer à la promesse de vente ou à défaut à l'acte authentique, le document (daté de moins de trois ans) établi à l'issue du contrôle et délivré par le SPANC. A défaut de conformité, les acquéreurs devront réaliser les travaux dans l'année suivant la transaction.

Contrôle pédothèque afin de vérifier la qualité du sol et sa capacité à assurer l'épuration et l'infiltration des eaux.



Renforcer les contrôles

L'autre arrêté, du 27 avril 2012 (JO du 10 mai 2012), qui concerne les contrôles, impose que les nouvelles installations soient vérifiées par le Spanc avant remblayage. La fréquence des contrôles des installations existantes peut désormais être adaptée aux risques environnementaux et pour la santé que ces dispositifs font courir. Une «décennie au maximum doit séparer deux contrôles».

Mais le point le plus important de l'arrêté « contrôle » consiste à traduire en termes opérationnels les critères d'évaluation de la conformité des installations ANC, notamment ceux permettant d'identifier les installations présentant un risque. C'est le cas, par exemple, s'il existe une possibilité de contact direct avec les eaux usées ou s'il y a émanation de mauvaises odeurs, permanentes ou récurrentes, car celles-ci sont souvent associées à la présence dans l'air de composés nocifs comme de l'hydrogène sulfuré, ou encore si l'installation se trouve dans une zone à enjeu sanitaire, par exemple proche d'un captage d'eau potable et qu'elle est manifestement sous dimensionnée au regard du flux de pollution à traiter.

L'exploitation des données des ITAP permet d'évaluer, sur l'ensemble de la durée du 10^e programme (2013-2018), les travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs jugés impactants à 240 millions d'euros. Un effort nécessaire au regard de l'enjeu sanitaire et environnemental.

ITAP : les plans territoriaux d'actions prioritaires définissent les priorités d'action dans les territoires.

Paul de Brem

TRAVAUX DU MISOIS



Retenue pour ralentir l'écoulement d'eau dans la ravine

NOUVEAU MATERIEL DE DENEIGEMENT



PONTS COMMUNAUX

La rénovation des ponts communaux situés à la Billarderie et à la Borde à la Gousse est désormais terminée. Le coût total s'est élevé de 3 466.67 € TTC.

Le pont situé chemin du Ponceau est en cours, le montant des travaux s'élèvera à 4 903.60 € TTC.

ECLAIRAGE PUBLIC : RUELLE ENTRE LA MAIRIE ET L'EGLISE



L'ARMÉE DE TERRE RECRUTE DES SOLDATS

S'engager dans l'armée de Terre, c'est faire le choix d'un métier qui a du sens, d'un métier utile pour vous et pour les autres.

S'engager comme militaire du rang, sous-officier ou officier offre une première expérience professionnelle ou un parcours complet, dans tous les cas une formation et un savoir-être pour la vie.

Devenir soldat, c'est intégrer une communauté humaine, soudée, unie, mais accessible à tous et ouverte sur le monde, qui protège les Français, la France et ses valeurs.

Un conseiller en recrutement sera à votre écoute, vous informera et répondra à toutes vos questions près de chez vous : Auxerre, Sens, Pont sur Yonne, Tonnerre, Avallon.

Vous êtes motivé(e),

**Contactez le Centre d'Information
et de Recrutement des Forces Armées
au 03 86 72 72 72**



© AKA DESIGN

**POUR MOI
POUR LES AUTRES
SENGAGER.FR**

10 000 POSTES A POURVOIR



ASSISTANTES MATERNELLES

Nom et prénom	Adresse	N° téléphone
BROCHIER Edith	10 route du Ru Bignon - La Grande Hâte	03 86 96 07 64
DEMARD Nathalie	29 rue Blanche	03 86 96 07 14
EVEZARD Jocelyne	9 rue Blanche	03 86 96 00 33
FASSIER Emilie	26 rue de la Creugine La Petite Hâte	03 86 96 00 49
GAMBIER Delphine	16 route d'Armeau	03 86 96 07 86
GRENOT Véronique	8 rue du Gumery	03 86 96 08 20
JACQUET Sandrine	12 rue de la Mairie	03 86 96 03 24
PERRAUT Dominique	8 rue des Chevaliers	03 86 96 01 99
POUVESLE Ariane	7 rue de l'Eglise	03 86 96 01 63
SAUTREAU Marie-Christine	22 rue de la Jamauderie - Les Brûleries	03 86 96 07 91



SCREG EST

*Routes, Enrobés et gravillonnage
Travaux publics, privés et particuliers*

Agence d' Auxerre
16 Rue de Rome - BP 15
ZI Macherin
89470 MONETEAU
Tél : 03.86.53.43.95
Fax : 03.86.53.43.99
contact@auxerre.screg.fr
www.screg-est.fr

Entreprise Malaysienne de Maçonnerie

Maçonnerie Générale
Carrelage - Couverture - Clôture

11, rue Carnot 89100 Malay-le-Grand Tél.: 03 86 97 25 90

Siret 418 115 515 00011



Tél. : 03 86 87 27 33 - 06 89 82 21 15

Désinsectisation
**Spécialiste de destruction de
nids de guêpes, frelons etc...**



**INTERVENTION
RAPIDE 7 J/7**

16, rue de la Forêt - Château - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
www.desinsectisation-89.fr - e-mail : contact@desinsectisation-89.fr

Entre CHIEN ET LOUP...

LE LOUP (Canus lupus) :

De tous temps, le loup a fasciné les hommes, autant qu'il leur a inspiré les plus grandes terreurs. Animal cruel ou animal fier et sauvage qui survit en défendant sa meute et en alimentant ses petits. Le loup ne laisse jamais indifférent ; on l'aime ou on le déteste. Dans les contes (le petit chaperon rouge, le loup et l'agneau, parmi tant d'autres) et même encore à notre époque dans certaines publicités, ou également par toutes les histoires d'hommes devenus loups-garous les nuits de pleine lune, font apparaître le loup sous le

double visage d'un grand prédateur fourbe et d'un monstre diabolique.

ERREUR : le loup n'est pas un monstre et il n'attaque pas l'homme car il en a peur...

La réintroduction du loup en France et dans certaines de nos régions crée également bien des polémiques. Bien sûr les éleveurs concernés (à juste titre) peuvent être contre, mais en réalité le loup est-il toujours le seul coupable ?

Le Chien-Loup DE SAARLOOS

Leendert Saarloos (1884-1969) aimait la nature et tout spécialement les chiens. Afin d'obtenir un chien de plus grande utilité il décida en 1932 de croiser un chien berger allemand de type prussien « Gérard van der Fransenum » avec une louve sibérienne appelée « Fleur ». Après différents croisements il créa ainsi le « chien loup européen » de l'élevage « Van de Kilstroom ». C'était en 1942 et il continuait encore par ses recherches à améliorer la race pour faire de ce chien un guide pour aveugles.

Dans les années 1960 nouvel apport de loup avec « fleur II ». Seulement voilà un apport répété de sang de loup lui retira les qualités intrinsèques de son aïeul le chien de berger « Gérard » et il devient évident que la race était peu apte au travail. Il devient ce qu'il

est toujours actuellement : un chien magnifique à l'aspect lupoidé doté de qualités naturelles et principalement ayant la capacité de la compagnie de sa « meute » (sa famille).

Ce n'est qu'en 1975 que fut créée en Hollande l'association « Nederlandse Vereniging van Saarloofhonden », reconnaissant enfin la race. Malheureusement M Saarloos ne verra pas cette création car il était décédé en 1969.

En 1977, la race fut reconnue par la Fédération cynologique Internationale ; c'est seulement 10 ans plus tard que naîtra en France « l'association du chien loup de Saarloos » portant ainsi le nom de son créateur et en 1989 l'arrivée du premier saarloos dans notre pays.

QUI EST LE CHIEN-LOUP DE SAARLOOS ?

Le saarloos est donc un chien « primitif » qui a gardé sans conteste les gènes de son ancêtre le loup. C'est un animal magnifique très proche du loup dans son modèle avec des yeux en amandes de préférence clairs et parfois jaunes. S'il est étroit du poitrail, il est haut sur pattes (qui sont palmées) ; son dos doit être plus long que sa

hauteur. Il peut atteindre 0m75 de haut et peser environ 38 kg « pour un mâle ». Son pelage est souvent gris loup plus ou moins clair mais aussi tirant sur le fauve. Les plus recherchés sont les gris argentés.

SON CARACTERE ET SON COMPORTEMENT

S'il reste un chien, le saarloos est vif et débordant d'énergie. Il est fier et indépendant ; il n'obéit que de sa propre et libre volonté. Il n'est pas soumis. Il est très attaché à son maître et au plus haut degré digne de confiance. Envers les étrangers il est très méfiant et réservé avec un instinct de fuite ce qui fait la particularité de la race. Mais il est curieux et reviendra toujours voir « ce qui se passe ».

Un saarloos doit avant tout « se mériter », car c'est un animal très sensible malgré sa force, qui restera « dans son monde » quoiqu'il en soit et n'entrera jamais dans le vôtre, contrairement à un autre chien qui lui va s'adapter à toutes les situations.

Sa profonde sensibilité fait de lui un chien très stressé, principalement si son maître disparaît. (En effet chez les loups si le chef de meute disparaît c'est la mort assurée car c'est lui qui assure la

nourriture) En ce cas il lui faudra un endroit à lui, car autrement, en appartement par exemple (ne prenez jamais un saarloos en ce cas), si vous le laissez seul au salon trop longtemps, vous pourrez retrouver votre canapé en petit morceaux, façon « puzzle », éventuellement les meubles détériorés, sans parler des rideaux !!

C'est un chien sociable qui aime ses congénères et aussi beaucoup les enfants.

Mais attention c'est « un voleur né ». Tournez-lui le dos une seconde et votre steak (même dans votre assiette) ou votre télécommande auront disparu. Le loup aura fait ses réserves !

Sa maison est sa « tanière » et il s'y réfugie chaque fois qu'il pressent « une menace ». Et malgré tout le Saarloos aime aussi dormir sur les canapés (surtout si c'est interdit).

QUI PEUT POSSEDER UN SAARLOOS

Si vous décidez d'en prendre un, il vous faudra bien connaître le chien en général **mais aussi et surtout « tout connaître » sur lui.** Il vous faudra également vraiment le vouloir ; autrement vous courrez à la catastrophe. Le chien se méfiera de vous et ne vous fera plus jamais confiance surtout si vous le punissez, en le frappant. Sachez que sur ces chiens vendus, 30% sont rendus aux éleveurs ou parfois abandonnés. Ils sont ensuite très difficilement récupérables car trop perturbés. Alors réfléchissez bien...

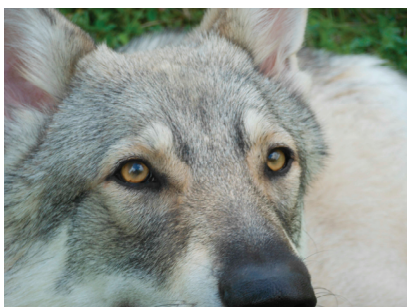
Donc ne le décevez jamais car s'il est un chien, tout au fond dans ses gènes il y a tout de même en lui une grande partie de ce loup, son ancêtre à qui il ressemble tant, donc un animal en grande partie sauvage.. Vous n'en ferez jamais un « toutou à sa mère » (je n'ai rien contre ces braves toutous) qui obéit au doigt et à l'œil.

MAIS SI VOUS TROUVEZ LA CLEF DE SON CŒUR...

Si vous le respectez et vous lui donnez votre amour comme il vous offrira le sien, vous aurez un bonheur absolu en possédant un chien qui vous donnera tout son être sans retenue, son extraordinaire intelligence, sa fidélité sans faille et son immense beauté. Dans ce

cas, vous aurez alors à vos côtés pour une partie de votre vie, un animal fier et sauvage issu des forêts si lointaines de la Sibérie et autres de leurs pays d'origine.

Michèle Lopes



HINNUIT DE DAIM PRE (1 an)

*Mention excellent au National d'élevage
(fils de Glax go Gandalf de Louba Tar, champion de France,
Hollande et d'Europe et de Byzance de Daim Pré)*

Propriétaires : M. et Mme LOPES Antoine



PROPOS JURIDIQUE

Création d'entreprise - Quel statut adopter ?

Je souhaite créer mon entreprise. Quelles sont les premières questions à se poser ?

Dans un premier temps, pour pouvoir choisir le statut à donner à votre entreprise, il est indispensable de bien connaître votre situation. Pour cela, plusieurs critères sont à prendre en considération: votre situation patrimoniale et matrimoniale, le type d'activité professionnelle qui sera exercé dans l'entreprise, l'importance de cette activité, si l'entreprise est créée par vous uniquement ou avec d'autres personnes, les contraintes administratives que vous pouvez assumer etc... Les réponses apportées à ces questions préalables permettront de déterminer le statut adapté au projet. C'est ce statut qui déterminera votre responsabilité juridique et financière, mais également les contraintes administratives, la fiscalité, ainsi que l'aspect social. Le choix de la structure repose donc essentiellement sur la nature de l'activité, la volonté de s'associer ou non, l'organisation de votre patrimoine, les besoins financiers, le fonctionnement souhaité pour l'entreprise...

Pourquoi doit-on choisir un statut ?

Le choix d'un statut est une étape obligatoire, car vous choisissez, en réalité, un statut juridique pour votre entreprise. Ce statut juridique sera déterminant pour les formalités de déclaration et pour votre statut juridique personnel. Deux types de créations sont envisageables : l'entreprise individuelle ou la société. Créer une société consiste à donner naissance à une nouvelle personne juridiquement distincte des associés fondateurs, que l'on nomme "personne morale". Enfin, le choix du statut sera également déterminant quant à la part de responsabilité que vous devrez assumer sur vos biens propres, car selon le statut choisi, il peut, entre autre, y avoir ou non séparation du patrimoine personnel et du patrimoine de l'entreprise ou encore la mise en place de garanties sur les biens propres.

Quels sont les différents statuts existants ?

Il existe un certain nombre de statuts juridiques, notamment les suivants : EURL, EIRL, SA, SARL, SAS/SASU, SNC, SELARL, SCP, association, auto entrepreneur... Chaque statut entraîne des conséquences (fiscales, administratives, sociales) différentes. Par exemple, si votre choix se porte sur l'entreprise individuelle, vous serez responsable sur vos propres biens. Ce statut est en particulier conseillé pour les artisans, commerçants, industriels, ou encore profession libérale. En revanche, si vous choisissez la SARL, cela signifie qu'il y a au moins un associé à vos côtés, et dans ce cas, chacun sera responsable des dettes de la société à hauteur de son apport. Aucun apport minimum n'est exigé et ce statut est généralement choisi, également, par des artisans, commerçants, industriels, ou professions libérales, à l'exception des professions juridiques, judiciaires ou de santé (sauf des pharmaciens).

A qui puis-je demander conseil sur les précautions à prendre ?

En cas de doute, vous pouvez demander conseil à votre notaire qui vous aidera à choisir le statut juridique le plus adapté à votre future activité ainsi qu'à votre situation. Il pourra aussi vous conseiller de procéder à une déclaration d'insaisissabilité qui aura pour effet de mettre une partie de votre patrimoine, par exemple votre domicile familial, à l'abri des risques liés à la vie de l'entreprise.

N'hésitez pas à contacter votre Notaire.

Source : Chambre des Notaires

Numéros utiles

NUMEROS D'URGENCE : **15 SAMU** **18 ou 112 POMPIERS** **17 POLICE**
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

DEFIBRILLATEUR :

RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M.Mme.Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

Jean-Yves LAISNE 3 rue Blanche..... **03 86 96 01 95**
MAIRIE 7 rue de la Mairie..... **03 86 96 02 13**
Henri CHICOUARD 10 rue des Chevaliers..... **06 78 48 62 82**
Marc PERRAUT 8 rue des Chevaliers..... **03 86 96 01 99**

CONSEILLER GENERAL : Cyril BOULLEAUX..... **03.86. 87.62.12**

ASSISTANTE SOCIALE :

Centre d'Action Médico-social de Sens urbain
Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens..... **03 86 83 67 00**

CONCILIATEUR : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous..... **03.86.83.91.00**
auprès du Tribunal d'Instance de SENS
Permanence à Villeneuve sur Yonne le 1^{er} et 4^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES :..... **3919**

ENFANCE MALTRAITEE :..... **0 800 054 141 ou 119**

SAMU SOCIAL : **115**

EDF : **0 810 333 089**

SERVICE D'EAU POTABLE : Monsieur DESVAUX, le fontainier : **06 24 43 33 82**

SM FOURRIERE DU SENONAI :

Contacteur la Mairie..... **03 86 96 02 13**
En dehors des heures d'ouverture du secrétariat..... **06 08 27 05 56**
Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne..... **03 86 87 11 17**

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement)..... **03 86 72 16 16**
58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne)..... **03 86 96 56 46**
Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles Site internet : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR)..... **03 86 53 58 58**
56 bis Avenue Jean Jaurès BP 10215 89003 AUXERRE Cedex Site Internet : info.fede89@admr.org

INFIRMIER : M. Fabien COULAUD à DIXMONT..... **03 86 96 01 63**

*Rédaction et mise en pages
effectuées par nos soins*
Contact : Mairie de DIXMONT
7 rue de la Mairie
89500 DIXMONT



Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR
26, boulevard Kennedy
89100 SENS
Tél. 03 86 65 04 78
Fax 03 86 65 07 84

E-mail : mairie-de-dixmont@wanadoo.fr
Site internet : www.dixmont-yonne.fr
Dépôt légal à la parution

Infos Services



MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Marc BOTIN, le Maire	03.86.96.09.98
Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint	03.86.96.08.71
Annie CHICOUARD, 2ème adjoint	03.86.96.00.66
Monique MOLLENS, 3ème adjoint	03.86.96.01.83



LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes.
Responsable : Mme Annie CHICOUARD

TARIFS

Résidents de la commune :

1 journée 120 €, un week-end 175 €

Résidents hors commune :

1 journée 175 €, un week-end 250 €

contacter la Mairie au 03.86.96.02.13



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Président Marc BOTIN	03.86.96.09.98
1 ^{er} Vice-Président Claude HAUER	03.86.96.04.95
2 ^{ème} Vice-Président Henri CHICOUARD	03.86.96.07.22

En cas de fuite ou de problèmes techniques

Le fontainier Sylvain DESVAUX	06.24.43.33.82
Secrétariat : Mairie de Dixmont	03.86.96.02.13
E-mail : siepadixmontlesbordes@orange.fr	



OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h 30 à 17 h 30
Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 10 h 00 à 12 h 00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19
E.mail : mairie-de-dixmont@wanadoo.fr
Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mardi, jeudi, vendredi de 14 h 00 à 17 h 30
Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 9 h 00 à 11 h 30

Tél. : 03.86.96.03.81



LA BIBLIOTHEQUE

2ème jeudi de chaque mois de 14 h 30 à 16 h 30
à la MAIRIE (salle du haut à gauche)

Annie CHICOUARD vous y attend

VIE PAROISSIALE

Maison Paroissiale,

48 rue du Gal de Gaulle 89320 Cerisiers
Tél. : 03.86.96.21.34
09.81.17.36.25

Permanence : le mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Pour rencontrer le Père DEBACKER :
sur rendez-vous le mardi de 16 h 30 à 18 h 00 à Cerisiers

E-mail paroisse.cerisiers@orange.fr
Site internet : <http://paroises89.ccf.fr/cerisiers>
Contacter Annie CHICOUARD au 03.86.96.00.66



CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie
au 03.86.96.02.13



ECOLE MATERNELLE

et PRIMAIRE DE DIXMONT 03.86.96.02.15

ECOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Présidente : Anne-Marie BERTOUX 03.86.96.08.40
Vice-présidente : Annie CHICOUARD 03.86.96.00.66

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr

SIVU DES ORDURES MENAGERES

Président Hervé MATHEY
1^{er} Vice-Président Jean-Pierre PASQUIER
2^{ème} Vice-Président André NICOLAS



Ambassadeur Jean-Pierre GOUYON 06.84.12.49.13
e-mail : ambasdetri@gmail.com

Secrétariat :
20 rue de Valprofonde 89500 Villeneuve sur Yonne 03.86.87.25.69
Ouvert de 14 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi
E-mail : syndicatsintercommunaux2@wanadoo.fr
Site internet : <http://syndicat-mixte-ctdm.com>

Déchetterie de BEUJARD
Définitivement fermée depuis le 1^{er} janvier 2013

Déchetterie de ROUSSON 06 84 12 49 13

Depuis le mercredi 2 janvier 2013 la déchetterie de Rousson est ouverte
tous les jours du lundi au samedi :

- De 9h à 12 h
- De 13h30 à 16h30 ou 17h30 (du 1er avril au 30 septembre)

Un bac à textile est à votre disposition aux Bordes (vers le lavoir)



ELECTIONS MUNICIPALES
les 23 ET 30 MARS 2014

ELECTIONS EUROPEENNES
le 25 MAI 2014

FESTIVAL DES CHORALES
EGLISE SAINT GERVAIS SAINT PROTAIS
DU 22 AU 29 JUIN 2014

Dimanche 22 juin à 16 h :

- atelier concert du « chœur de femmes » de l'ensemble obsidienne de Sens, chants grégoriens et médiévaux

Vendredi 27 juin à 20 h 30 :

- ensemble vocal de Villeneuve sur Yonne

Dimanche 29 juin à 16 h :

- ensemble vocal ICA ONNA d'Auxerre : musique classique et contemporaine
- chorale SON A SENS de la MJC de Sens : musique et chansons du monde

FAVROT Motoculture




www.favrotmotoculture.fr






89113 GUERCHY Rte de Branches 03 86 73 71 76



La passion de la terre
Le JOLI MONDE

S.A.R.L.
KALLENKOOT HORTICULTEURS
 FLEURISTERIE - JARDINERIE

PAYSAGISTE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
 Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12



E.U.R.L.
Fauviot
 YANNICK

Tél. : 03 86 87 27 33 - 06 89 82 21 15

Désinsectisation
 Spécialiste de destruction de
 nids de guêpes, frelons etc...

**INTERVENTION
 RAPIDE 7 J/7**

16, rue de la Forêt - Château - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
www.desinsectisation-89.fr - e-mail : contact@desinsectisation-89.fr



Bernard CORNU
 Artificier K4 - C4 - T2n2

Déco et sculpture avec ballons
 mariage, anniversaire (enfants) inauguration...

42, rue Germain Bedeau
 89510 VÉRON
bernard.cornu@bbox.fr

07 60 77 29 89
 03 86 88 81 30

Votre professionnel
de l'électricité



Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel

PASCAL VASSARD

20 ans d'expérience à votre service

Chemin de la Vallée des Ghénins
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

Audition Ludovic DIGUE votre spécialiste de l'audition à Saint-Denis-les-Sens



Ludovic DIGUE Audioprothésiste diplômé d'État
Diplôme universitaire d'audiophonologie de l'enfant, Paris VI
Diplôme universitaire d'audiologie d'audioprothétique approfondie, Lyon I

**TEST
ET ESSAI
GRATUITS**
de votre équipement
pendant 1 mois*

**Chargeur
OFFERT***
pour l'achat
de 2 appareils
Siemens
sur présentation du coupon



50%
sur vos piles
soit 2,5 € la plaquette
de 6 piles Siemens*
sur présentation
du coupon



Ludovic Digue

Audioprothésiste D.E. - Spécialiste de l'audition

AUDITION LUDOVIC DIGUE

3, impasse Saint-Vincent - 89100 ST-DENIS-LES-SENS

Tél : 03 86 83 89 89

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h - le samedi de 9h à 13h

Plus d'informations sur l'audition : www.auditionconseil.fr



chauss'
ELEGANCE

*Des marques de confort,
de bien-être et d'élégance*

Au rayon bébé
Les chaussons et
chaussures **Bellamy**



Au rayon homme
MEPHISTO, JOSEF SEIBEL,
CLARKS, BRETT&SONS,
PIKOLINOS, ...



50, rue Carnot
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
03 86 83 38 71

Ouvert du mardi
au samedi
de 9h à 12h
et de 14h30 à 19h
Le dimanche matin
de 9h30 à 12h